

LOCATION de CASIERS

Les élèves de secondes du lycée d'enseignement général peuvent bénéficier de **casiers individuels**. Ils sont destinés en priorité aux internes et demi-pensionnaires, puis attribués aux externes dans la mesure des disponibilités restantes.

Les casiers sont mis en place contractuellement avec la société MBA Location. Ils se fermeront à l'aide d'un **cadenas à code**, à charge de la famille, que l'élève mettra en place le jour de la rentrée.

Le prix de la location est fixé à **40 €uros** pour l'année scolaire 2024-2025. Merci de régler cette somme en faisant un chèque à l'ordre de l'OGEC Saint-Luc.

Les demandes ne pourront être satisfaites que dans la limite des casiers disponibles ; cependant, ils sont assez grands pour servir à deux élèves : des arrangements sont donc possibles entre élèves et familles qui se connaissent bien. Si votre enfant partage son casier avec un (e) camarade, il doit se mettre d'accord avec celui/celle-ci pour le paiement.

XX

Talon à transmettre à **l'accueil du LEG pour le 23 août 2024 dernier délai,**
accompagné du ou des chèques correspondant à la somme de 40 €uros,
en indiquant au dos du chèque le nom de votre enfant

Madame et/ou Monsieur

Parent(s) de

Souhaite(nt) louer un casier pour leur fils/fille

Avec l'élève

Date

Signature